

**RECUEIL DES INDICATEURS QUALITE et SECURITE DES SOINS**  
**RESULTATS 2013**

En application de l'article 6144 du Code de la Santé Publique, sont mis à disposition du public les résultats annuels des indicateurs de qualité et de sécurité des soins de l'établissement.

*En application de l'article 6144 du code de la santé publique, sont mis à disposition du public les résultats annuels des indicateurs de qualité et de sécurité des soins de l'établissement.*

**Tableau de bord  
des infections nosocomiales (IN) (2013)**

	Résultat de l'établissement	Positionnement de l'établissement (Classe de performance)	Evolution par rapport à l'année précédente	Atteinte de l'objectif national (OUI/NON)*
ICALIN 2 : Indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales. (Score sur 100)	59.5	B	→	NON
ICSHA 2 : Indicateur de consommation de gels hydro alcooliques (Score sur 100)	103.8	A	→	OUI
ICATB 2 : Indice composite du bon usage des antibiotiques. (Score sur 100)	79	B	↗	NON
ICA-BMR : Surveillance contre les bactéries multirésistantes	60	B	↘	NON

*ICATB 2 ICA-BMR ne sont plus opposables en Santé Mentale. Le CHGM a choisi de poursuivre leur recueil en interne*

**Résultats synthétiques  
de la satisfaction des usagers (2013)**

Thèmes	Réponses Très bien-Bien
L'arrivée	85,6%
L'accueil	95,6%
Les soins	93,9%
Le personnel de l'établissement	90,2%
La chambre	86,9%
Les repas	88%
La préparation à la sortie	92,3%
Informations	89,4%

**Indicateurs de Qualité  
IPAQSS**

	Résultat de l'établissement	Résultat national	Evolution par rapport à l'année précédente	Atteinte de l'objectif national (OUI/NON)*
Qualité de tenue du dossier patient. (Score sur 100)	71	79	↘	NON
Conformité du délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation. (% de dossiers conformes)	41	52	↘	NON
Dépistage des troubles nutritionnels. (% de dossiers conformes)	39	76	↘	NON

**Certification  
V2010**

La certification concerne tous les établissements de santé français, publics et privés. Elle est obligatoire et a lieu tous les 4 ans. Elle consiste en une évaluation externe de l'établissement, sous l'égide de la Haute Autorité de Santé (HAS). Menée par des experts visiteurs qui sont également des professionnels de santé, elle vise à évaluer le niveau de qualité et de la sécurité atteint, sur l'ensemble de l'organisation et des pratiques professionnelles.

En octobre 2013, la HAS a prononcé la certification avec réserve et invite l'établissement à poursuivre sa démarche d'amélioration de la qualité sur les points suivants :

- Bon usage des antibiotiques (Réserve)
- Programme d'amélioration qualité et sécurité des soins (Recommandation)
- Evaluation des risques a priori (Recommandation)
- Prise en charge médicamenteuse du patient (SM+SLD) (Recommandation)
- Demande d'examen et transmission des résultats (imagerie) (Recommandation)

**Prochaine visite de certification : Octobre 2016**

SM : Santé Mentale - SLD : Soin Longue Durée